

inscrits comme demandeurs d'emploi, ou qui, par suite d'infirmités ou de maladies chroniques ne peuvent, de façon permanente, effectuer un travail salarié.

Enfin, les ascendants ont aussi droit à une rente. Elle est égale à 10% du salaire annuel de la victime décédée à la condition que l'ascendant ait été à sa charge si la victime avait conjoint et/ou enfants, et de prouver qu'ils auraient pu obtenir le versement d'une pension alimentaire si la victime n'avait eu ni enfant ni conjoint. Le total des rentes versées aux ascendants est plafonné à 30% du salaire annuel de la victime.

*Travail réalisé par Nathalie DUPUY,
Nicolas GIRAUD-HERAUD, Anne
LAZARO et Adrien MARQUIE*

**MASTER II DROIT NOTARIAL UNI-
VERSITE MONTPELLIER I
Promotion 2015-2016**

*L'ensemble des veilles juridiques et des
travaux scientifiques réalisés par nos
soins est consultable sur notre site inter-
net :*

www.lou-notari.fr

EUROJURIS FRANCE, UN RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL OUVERT À TOUTES LES PROFESSIONS DU DROIT



Créé en 1987, EUROJURIS FRANCE mise depuis sa création sur l'interprofessionnalité. Comptant plus de 1 000 avocats, notaires et huissiers en France et dans les DOM-TOM, le réseau accompagne et fait dialoguer tous les professionnels du droit. Ses objectifs : moderniser les pratiques juridiques et apporter une qualité de service toujours améliorée à ses clients. Le réseau, qui réunit des cabinets de petite et de moyenne tailles, bénéficie d'une très bonne connaissance des tissus économiques et sociaux régionaux. Sophie Clanchet, avocate et présidente d'EUROJURIS FRANCE a fait du rapprochement entre les professionnels du droit l'une des priorités de sa feuille de route : « *Je pense que les notaires, les huissiers et les avocats ont tout intérêt à travailler ensemble pour répondre de façon globale et agile aux problématiques de nos clients. Nous proposons à nos membres des formations et séminaires tout au long de l'année qui leur permettent de rester au fait des nouveautés et d'actualiser leurs connaissances. Validées par le Conseil national des Barreaux ainsi que le Conseil Supérieur du Notariat, ces formations sont dispensées par des profes-*

seurs et consultants reconnus dans tous les domaines. Nous proposons également des sessions de management, de veille informatique et des colloques. » Sophie Clanchet est ainsi convaincue que le réseau constitue un atout indispensable pour ses membres : « *L'union est notre force, et c'est ensemble que nous innovons pour nos clients. Autre point à ne pas négliger : notre réseau s'appuie sur des valeurs de partage et de convivialité, nos membres sont heureux de se retrouver lors de nos événements et de pouvoir échanger, que ce soit sur les bonnes pratiques comme sur des situations plus délicates* ». L'objectif du réseau est également de pouvoir développer une réflexion commune aux professions du droit, face aux changements et aux évolutions des années à venir. « *Le réseau, qui ambitionne de devenir un incubateur du droit de demain, anime pour ses membres une réflexion autour des mutations qui se profilent : interprofessionnalité, plateformes juridiques, stratégie de positionnement... Nous souhaitons profiter de la mutation profonde du secteur pour mettre au point de nouvelles façons de travailler, plus collaboratives, plus efficaces. Les notaires sont parties-prenantes intégrantes de ce processus et c'est pourquoi ils sont toujours les bienvenus chez EUROJURIS FRANCE !* ».